AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0900
FR0000054694-FS0350

26 mai 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

NATUREX

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 mai 2014, complété notamment par un courrier reçu le 26 mai 2014, la société anonyme Allianz Global Investors France[1] (3 boulevard des Italiens, 75113 Paris cedex 02) agissant pour le compte de fonds dans le cadre d'un mandat de gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 19 mai 2014, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NATUREX et détenir, pour le compte desdits fonds, 450 019 actions NATUREX représentant autant de droits de vote, soit 5,73% du capital et 5,17% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions NATUREX sur le marché.

[1] Contrôlée par Allianz SE. La société Allianz Global Investors France SA déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 239-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 7 854 589 actions représentant 8 706 031 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.